

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-16

Séance du 23/03/2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-trois mars à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le quinze mars deux mille-vingt-deux.

Monsieur Dufour Williams a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX			X	Freddy Rey	Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON			X		Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON			X		Madame Evelyne LABRUDE	X			
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD			X	Evelyne Labrude
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X		Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND			X	Alain Perrot	Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE		X		
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

Étude stratégique de la ressource en eau et du changement climatique : demande de financement.

CONSIDÉRANT QUE : Le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette a été signé en 2022 :

M Le Président :

- **RAPPELLE** la volonté du syndicat de poursuivre les actions en faveur de la ressource en eau et du changement climatique inscrit au SDAGE.
- **INDIQUE** que le SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée Corse incite les collectivités porteuses de contrat de milieu à définir un plan de gestion stratégique de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.
- **EXPOSE** que cette action a pour objectif de définir un plan pluriannuel d'actions prioritaires partenariales de protection, de restauration et de gestion de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant. Quelle est la vulnérabilité des milieux et des usages du territoire ? les Scénarios d'évolution possibles.

- **INDIQUE** que le montant estimatif est de 300 000 € TTC et que l'ensemble de ces dépenses sera imputé à l'article 617 en section de fonctionnement.
- **PROPOSE** de définir un plan de gestion stratégique de la ressource en eau du bassin versant Guiers-Aiguebelette d'ici, pour une mise en œuvre sur la période 2022-2024.
- **PROPOSE** de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles.
- **PROPOSE** de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau et des Conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier (demandes de subvention et conventions partenariales).

Fait et délibéré en séance, le 23/03/2022

Le Président
Jean-Louis REYNAUD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le : 31/03/2022
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

